



Cotonou, le 05 Novembre 2021

N° 2163 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SA

COMMUNIQUE

(Large diffusion)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) informe tous les étudiants allocataires des universités nationales du Bénin que le processus de demande des allocations d'études universitaires au titre de l'année académique 2021-2022 démarre, le 15 novembre 2021 et s'achève rigoureusement, le 07 février 2022.

Il se déroulera en ligne sur le site : bourses.enseignementsuperieur.gouv.bj. Il n'aura pas de dossiers physiques à déposer à la Direction des Bourses et Aides Universitaires.

Les étudiants qui n'ont pas pu faire la demande d'allocations d'études universitaires au titre de l'année académique 2020-2021 peuvent également avoir accès à la plateforme à titre dérogatoire.

Des équipes de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) seront déployées dans les quatre universités pour informer et assister techniquement les étudiants allocataires suivant le chronogramme ci-joint.

En tout état de cause, aucun étudiant ne pourra bénéficier d'une allocation d'études universitaires s'il ne s'inscrit en ligne sur la plateforme bourse.enseignementsuperieure.gouv.bj dans les délais requis.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique et P.O.



Daton MEDENOU

Secrétaire Général du Ministère